

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2026-257

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au
profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la
Sécurité Civile,

VU la demande formulée par la paroisse de Bayeux sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue du Bienvenu
à l'occasion de la semaine Sainte avec feu dans un brasero

CONSIDERANT que cet événement aura lieu le samedi 04 avril
2026,

CONSIDERANT que cet événement est de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues sera interdit le samedi 04 avril 2026 de 20h15 à 00h30 :

- Rue du Bienvenu

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la paroisse de
Bayeux

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra
faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des
travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre mars deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

